

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février 2024 à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le 1^{er} février 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024FG070202

PRESENTS : BARRERE Jean Louis - BORDELANNE Dominique - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MERLIN Laurence - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis

ABSENTS : CAMPAGNE Jean-Paul - GALICHET Guillaume - LAGOUEYTE Clément - YARZABAL Isabelle

POUVOIRS : LAMOLIE Michel pour CAMPAGNE Jean-Paul ; SOLER Catherine pour YARZABAL Isabelle
Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 2

Objet : Vente d'un terrain communal au profit de Bouygues Immobilier

Considérant la proposition de la Commune de CASTETS de vendre à Bouygues Immobilier le terrain cadastré section A0 133 et une partie du terrain issu de la division du terrain cadastrée AO 134 situés rue Sainte Hélène à CASTETS, d'une superficie de 368 m² environ pour la parcelle AO 133 et 198 m² environ pour la parcelle AO 134p moyennant le montant HT de 25 470 euros pour une superficie totale de 566 m² ;

Considérant l'avis des Domaines ;

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide par 17 voix pour, de vendre la parcelle cadastrée section AO 133 située rue Sainte Hélène à CASTETS, d'une superficie de 368 m² environ, et la parcelle A0 134p d'une superficie de 198 m² au profit de Bouygues Immobilier pour un montant HT de 25 470 €. La TVA sera calculée en sus au régime de droit applicable.

Les frais accessoires à la vente (frais de notaire, frais d'enregistrement, frais de géomètre...) viendront en sus du prix indiqué et resteront à la charge des acquéreurs.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire.

Philippe MOUHEL

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is purple and contains the text 'MAIRIE DE CASTETS-LES-LANDES' around the perimeter and '40260' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure. The signature is a stylized, cursive 'P'.